

Réunion de Bureau du 11 mai 2011

L'an deux mille onze, le onze mai à dix neuf heures trente, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU, dûment convoqués, réunis à l'hôtel communautaire à Azay-le-Rideau, sous la Présidence de Monsieur Philippe BEAUVILLAIN, Président.

Étaient présents :

- ⇒ M. VERDIER pour AZAY-LE-RIDEAU
- ⇒ M. DURAND pour BRÉHÉMONT
- ⇒ M. MASSARD pour LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- ⇒ M. HURTEVENT pour CHEILLÉ
- ⇒ M. VÉRON pour LIGNIÈRE DE TOURAINÉ
- ⇒ M. GUIMARD pour PONT-DE-RUAN
- ⇒ Mme VISCIÈRE pour RIVARENNES
- ⇒ M. BOUISSOU pour SACHÉ
- ⇒ M. LOIZON pour THILOUZE
- ⇒ M. GOUBIN pour VALLERES
- ⇒ M. BEAUVILLAIN pour VILLAINES-LES-ROCHERS

Était excusée : Mme AZÉ pour RIGNY-USSÉ

Membre invitée : Mme DUVAULT pour Pont-de-Ruan

Le Président de la Communauté de Communes accueille les membres présents et ouvre la séance. Le dernier compte rendu est lu, il est accepté à l'unanimité. Monsieur BOUISSOU est élu secrétaire de séance.

ACQUISITION DE MOBILIERS URBAINS TOURISTIQUES ET CULTURELS 2011

Monsieur le Président rappelle l'acquisition en 2010 de mobiliers urbains dans le domaine du tourisme et de la culture pour répondre à deux objectifs :

- Mettre en place des panneaux d'informations culturelles (de type vitrine) dans chaque commune du Pays d'Azay-le-Rideau afin d'améliorer la communication des différents événements du territoire.
- Installer au sein de chaque commune des équipements Points Accueil Vélos comprenant une table de pique-nique, une poubelle et un rack à vélo, afin d'accueillir au mieux les cyclotouristes et de répondre à leurs attentes.

Afin de répondre à toutes les attentes, un nouveau recensement des besoins a été effectué auprès des communes pour l'année 2011.

1 - Equipements Accueil Vélos

Liste d'implantation des Points Accueil Vélos	Tables de pique-nique	Racks à Vélo	Poubelles
Pont-de-Ruan	2	2	2
Thilouze	0	2	0
Saché	0	3	0
Bréhémont	2	8	4
Villaines-les-Rochers	2	2	2
Rivarennés	3	3	3
Azay-le-Rideau	1	3	1
Rigny-Ussé	0	3	2
Lignières-de-Touraine	0	2	1

La Chapelle-aux-Naux	0	0	2
Cheillé	0	2	0
Nombre total	10	30	17
Coût unitaire	299,09	143,23	207,59
Frais de port	200	150	150
TOTAL 11 316,83 € HT Soit 13 534,93 € TTC	3 190,9 €	4 446,90 €	3 679,03 €

2 - Panneaux d'informations culturelles

	Type de panneaux vitrine	Montant en HT
Villaines-les-Rochers	1 panneau double-face fourni avec des pieds à fixer et un bandeau supérieur double-face personnalisable (CCPAR et commune)	1 565,97 €
Bréhémont	2 panneaux simple-face fournis avec un kit de fixation au mur et 2 bandeaux supérieurs personnalisés (CCPAR et commune)	895,36 €
Azay-le-Rideau	1 panneau simple-face fourni avec un kit de fixation au mur et 1 bandeau supérieur personnalisé (commune)	447,68 €
Thilouze	1 panneau double-face fourni avec des pieds à fixer et un bandeau supérieur double-face personnalisable (CCPAR et commune)	1 565,97 €
Rigny-Ussé	1 panneau double-face fourni avec des pieds à fixer et un bandeau supérieur double-face personnalisable (CCPAR et commune)	1 565,97 €
Pont-de-Ruan	1 panneau double-face fourni avec des pieds à fixer et un bandeau supérieur double-face personnalisable (CCPAR et commune)	1 565,97 €
	Frais de port	250 €
	TOTAL	7 856,92€ HT Soit 9 396,88 € TTC

Monsieur le Président rappelle que les communes auront en charge l'installation et l'entretien du mobilier.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée, telle que définie au code des marchés publics et lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire :

- Valide le marché d'acquisition de panneaux culturels accordé à l'entreprise AD PRODUCTION pour un montant de 7 856,92 euros HT soit 9 396,88 euros TTC ;
- Valide le marché d'acquisition d'équipements d'accueil de cyclotouristes accordé à l'entreprise AD PRODUCTION pour un montant de 11 316,83 euros HT, soit 13 534,93 euros TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces du marché ;
- Valide le principe de répartition proposée

CHOIX D'UN BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE : PROJET DE CREATION DES NOUVEAUX ATELIERS RELAIS - ZA LA LOGE

Dans le cadre de la création des nouveaux Ateliers Relais sur la zone d'activités LA LOGE, un bureau de contrôle doit être missionné pour accompagner le maître d'œuvre dans la conception et la réalisation du projet.

Après consultation, deux bureaux ont remis une offre :

- SOCOTEC pour un montant de 6 430.00 € HT et pour les missions L+ STI+HAND.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée, telle que définie au code des marchés publics et lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire :

- décide de retenir l'offre du bureau SOCOTEC pour un montant de 6 430.00 € HT afin de réaliser la mission de contrôle relative aux travaux de contrôle de création des nouveaux ateliers relais.

ATTRIBUTION D'UN PRET TOURAIN CHINONNAIS INITIATIVE

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique informe les membres présents que l'association « Touraine Chinonais Initiative » a accordé un prêt d'honneur lors de sa dernière commission d'octroi réunie le 20 avril dernier :

- Monsieur Christophe DIARD, pour la création d'une activité de services en jardins et bâtiments sur la commune de VILLAINES LES ROCHERS, prêt de 4 500 € sur 5 ans.

Afin de permettre la pérennité du fond d'avances remboursables, le principe est de verser à l'association une subvention correspondant à 10 % du montant des prêts accordés.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire accorde une subvention d'un montant de 450 € à l'association « Touraine Chinonais Initiative » sur les crédits inscrits à l'article 65-738 au BP 2011.

ATELIER RELAIS ZA LA LOGE : BAIL COMMERCIAL AVEC IPG

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique informe les membres présents que Monsieur et Madame GUILLET souhaitent maintenir leur activité de la SARL IPG dans l'atelier relais actuel. Le bail précaire est actuellement arrivé à terme. La conjoncture économique depuis un an ne leur a pas permis d'avancer sur leur projet de construction d'un nouveau bâtiment avec commerce.

Ils souhaitent se positionner sur un des futurs ateliers construits en 2012, ce qui permettra de libérer le local actuel sur lequel des travaux d'isolation seront à prévoir.

Le couple a une longue expérience de vente de matériel divers de jeux, informatique, par correspondance.

Monsieur le Vice-Président propose de leur accorder un bail commercial, aucune autre demande n'existant sur le local. Le loyer révisé de 371,35 € HT mensuel, sera réévalué ensuite à chaque échéance triennale suivant l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Les conditions du bail sont les suivantes :

- montant mensuel du loyer : 371,35 € HT
- démarrage du bail : le 1^{er} mai 2011
- révision suivant l'indice du coût de la construction triennalement.
- dépôt de garantie de deux mois de loyer

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau du pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire :

- autorise Monsieur le Président à signer un bail commercial avec la SARL IPG,
- fixe le montant du loyer mensuel à 371,35 € HT à compter du 1^{er} mai 2011,
- fixe à deux mois le dépôt de garantie.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE THILOUZE

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique informe les membres présents de la demande de la commune de Thilouze, qui a été étudiée favorablement au comité développement économique.

La commune a adressé une demande écrite concernant une parcelle pour la réalisation des locaux techniques communaux. Une parcelle de 2029 m², située à l'arrière du grand local SICAFRUIT, a été bornée pour la cession « Clément-Mantion » qui est aujourd'hui abandonnée.

Les problèmes de stationnement actuels sont exposés, les parcelles restreintes ne permettant pas d'accueillir tous les véhicules. Monsieur le Vice-président propose donc d'accéder à cette demande non économique en exigeant, en échange de la mise à disposition, l'aménagement d'un parking de 10 emplacements au minimum pour la ZA.

La parcelle envisagée pourra être agrandie et modifiée pour atteindre une capacité suffisante, le bornage étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire donne son accord pour examiner ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire afin de se prononcer sur les conditions de cette mise à disposition.

PRISE EN CHARGE TICKETS FIL VERT TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Président indique qu'en raison de la venue de correspondants étrangers sur le CES Balzac d'Azay-le-Rideau, il conviendrait de prendre en charge le coût des tickets Fil Vert obligatoires pour la montée dans le bus, pour la période de mai 2011. Le prix d'un ticket s'élève à 1.70 €.

La réutilisation de 40 tickets restants du dernier achat en 2009 a permis d'acheter 32 tickets seulement à 1.70 €, soit un montant total de 54.40 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire autorise Monsieur le Président à procéder à l'achat de 32 tickets Fil Vert.

TARIFICATION DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'OT DU PAYS D'AZAY LE RIDEAU

Monsieur le Président présente à l'assemblée les tarifs des nouveaux produits en vente à la boutique et à la billetterie de l'Office de tourisme :

Enfants : ° Jeux de 7 familles Val de Loire : 4.90 €

Textile : ° Tee-shirt châteaux de la Loire enfant : 10 €

Produits « Musée Dufresne » :

- ° Coloriage : 3.50 €
- ° Carte postale : 0.50 €
- ° Magnet rectangle logo : 2.60 €
- ° Magnet rectangle long : 3 €
- ° Porte-clé : 4.60 €
- ° Set de table : 4 €

Librairie :

- ° La Loire : 7.90€
- ° La Cuisine des châteaux de La Loire : 15.90€
- ° Carte ancienne Touraine grand format : 16.90€
- ° Carte postale vins : 0.50€

Billetterie

- ° Forteresse du Faucon Noir : 7.40 €
- ° Billet valable pour le Musée Balzac, le Musée Rabelais, la Demeure de Ronsard, le château de Candé : 3.70€

Monsieur le Président explique que les tarifs d'achat du château du Clos Lucé ayant augmenté, il convient d'augmenter d'autant le prix de vente à l'Office de tourisme :

- ° Château du Clos Lucé : 11.50 €

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau de prendre toute décision concernant la fixation des tarifs et des droits prévus au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau qui n'ont pas de caractère fiscal.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire valide les tarifs exposés plus haut concernant les tarifs des produits en vente à l'Office de tourisme.

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA VENTE DE BILLETTERIE

Monsieur le Président explique que l'Office de tourisme a été sollicité par le château de Chenonceau et la forteresse du Faucon Noir afin de finaliser un partenariat pour la vente de billet du site à l'Office de tourisme.

Les billets du château de Chenonceau seront vendus au prix unitaire de 9,50 € à l'Office de tourisme.

Les billets de la Forteresse du Faucon Noir seront vendus au prix unitaire de 7.40 € à l'Office de tourisme.

Les modalités de fonctionnement de ce partenariat et les droits et obligation de chacune des parties ainsi que les tarifs d'achat seront définis dans des conventions signées entre le SPA – Office de tourisme et chacun des sites. Monsieur le Président présente les conventions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du tourisme à signer cette convention.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE MAI

- Développement économique :
 - Demande de mise à disposition de terrain pour les ateliers municipaux de la commune de Thilouze,
- Bâtiments :
 - Avenant au marché de travaux : projet d'aménagement de la boucherie et de deux logements à Lignières-de-Touraine,
- Tourisme :
 - Création d'un nouveau site internet pour l'Office de Tourisme,
- Administration générale :
 - Désignation d'un nouveau délégué rapporteur pour le comité « tourisme »,
 - Avenant n°1 à la convention de partenariat financier avec Sud Indre Développement,
- Questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

- Les membres présents évoquent l'éventualité pour 2012 que la communauté achète du matériel qui sera mutualisé avec les communes. Une dame vibrante pourrait faire l'objet d'un achat.
- Les membres présents souhaitent que soit étudiée la possibilité de réaliser une commande groupée pour les communes pour l'achat de cuves à carburant respectant les nouvelles normes.
- Monsieur le Président propose que, dans le cadre du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, les élus communautaires travaillent sur la rédaction d'un projet de délibération pour l'ensemble des communes et de la communauté de communes. Il est important d'aboutir à des délibérations rédigées sur une base commune et non contradictoire.
- Les membres du bureau proposent que soit étudié le retrait de la communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau du SICALA.
- En réaction au tracte diffusé par l'association Ciné Rideau, il est proposé qu'un courrier soit adressé à l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 20H30.

Le prochain Bureau communautaire aura lieu le mercredi 08 juin 2011 à 18H30.

MEMBRES	Émargement
Michel VERDIER - 3 route des Vergers 37190 AZAY LE RIDEAU	
Daniel DURAND – 15 rue de Bray 37130 BRÉHÉMONT	
Philippe MASSARD - 54 Levée de la Loire 37130 LA CHAPELLE AUX NAUX	
Jean-Serge HURTEVENT - 3 petite Rue 37190 CHEILLÉ	
Bernard VÉRON - 13 les Chauvaux 37130 LIGNIÈRES-DE-TOURAINÉ	
Jean-Pierre GUIMARD - Les Pontins 37260 PONT-DE-RUAN	
Michelle DUVAULT – la Bourdellière 37260 PONT DE RUAN	
Colette AZÉ - 58 rue Principale 37420 RIGNY-USSÉ	Absente excusée
Marie-Thérèse VISCIÈRE - 27, route de la Gare 37190 RIVARENNES	

Olivier BOUISSOU - la Croix Percée 37190 SACHÉ	
Éric LOIZON - 2, rue Buissonnière 37260 THILOUZE	
Alain GOUBIN - 3 rue du Val de Loire 37190 VALLÈRES	
Philippe BEAUVILLAIN - 12, rue de l'Orgellière 37190 VILAINES LES ROCHERS	